



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 28 Octobre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 22 Octobre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 28

Objet : Rapports sur le prix et la qualité des services Assainissements et Eau potable du SIAEPA Cubzadais/Fronsadais

Présents : 23

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) à BORRELLY Marie-Claire, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) à Martial Christophe, PEROU Laurence (Saint André de Cubzac) à Stéphane PINSTON, POUCHARD Éric (LANSAC) à FUSEAU Michaël, TARIS Roger (Tauriac) à GUINAUDIE Valérie.

Absents excusés : 4



BLANC Jean Franck (Teuillac), Madame BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac).

Absents : 5

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard).

Secrétaires de séance : Nadia BRIDOUX-MICHEL

Vu les articles D2224-3 et D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- o De prendre acte de la présentation des rapports sur le prix et la qualité des services assainissements et eau potable du SIAEPA du Cubzaguais/Fronsadais année 2019 joints en annexe

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac
Le 29 Octobre 2020

La Présidente


Valérie GUINAUDIE



Envoyé en préfecture le 30/10/2020

Reçu en préfecture le 30/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301223-20201028-2020_161-DE

2019

RAPPORT ANNUEL

Service Public de l'Assainissement Collectif



SIAEPA
du Cubzadais Fronsadais

SIAEPA du Cubzadais Fronsadais
www.siaepa-cf33.fr

CE DOCUMENT EST UNE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS INHÉRENTES AU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
RÉALISÉES :

PAR SOGEDO ET

PAR LE S.I.A.E.P.A. DU CUBZADAIS FRONSADAIS

AU COURS DE L'ANNÉE 2019.

SOMMAIRE

1	LES CHIFFRES DE L'ANNEE	4
2	LES ABONNES	6
2.1	Détail des abonnés au 31/12/2019	6
2.1.1	Taux d'abonnés desservis par l'assainissement collectif	7
2.1.2	Différents types d'abonnés	7
2.1.3	Identification des rejets particuliers	7
2.2	Traitement des demandes	8
2.3	Réclamations	8
3	STATIONS DE TRAITEMENT	9
3.1	Suivi des indicateurs de qualité	9
3.1.1	COonnaissance des rejets au milieu naturel	9
3.1.2	Connaissance des réseaux de collecte	10
3.2	Suivi des consommables	11
3.2.1	Consommations énergétiques	11
3.2.2	Ensemble des sous-produits	11
3.3	Bilan annuel des stations d'épuration	12
3.3.1	Conformités 2019	12
3.3.2	Station d'épuration de Cavignac.....	14
3.3.3	Station d'épuration de Cubzac les Ponts	15
3.3.4	Station d'épuration de Fronsac.....	17
3.3.5	Station d'épuration de Galgon.....	18
3.3.6	Station d'épuration de Lugon et l'Île du Carney	19
3.3.7	Station d'épuration de Périssac	20
3.3.8	Station d'épuration de Peujard.....	21
3.3.9	Station d'épuration de Prignac et Marcamps	22
3.3.10	Station d'épuration de Saint Romain la Virvée.....	23
3.3.11	Station d'épuration de Vérac.....	24
3.3.12	Station d'épuration de Villegouge.....	25
4	INTERVENTIONS ET TRAVAUX	26
4.1	Interventions SOGEDO	26
4.1.1	Interventions sur les ouvrages	26
4.1.2	interventions sur les réseaux	27
4.2	Travaux SIAEPA	29
4.2.1	Renouvellement des réseaux.....	29
4.2.2	Extensions de réseaux.....	29
4.2.3	Autres travaux.....	29
4.3	Bilan des interventions de l'année	30
5	TARIFICATION DE L'EAU	31
5.1	Prix de l'eau	31
5.1.1	Les modalités de tarification.....	31
5.1.2	Le prix de l'eau	31
5.1.3	Présentation d'une facture	32

5.2	Facturation	35
5.2.1	Taux d'impayés	33
5.2.2	Gestion des abonnés.....	33
5.2.3	Taux de réclamations.....	34
5.2.4	Ecrêtements et dégrèvements.....	34
5.3	Redevances AEAG	35
6	BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA.....	35
6.1	Etat de la dette.....	35
6.1.1	Autofinancement et capacité d'emprunt	35
6.1.2	Durée d'extinction de la dette	35

1 LES CHIFFRES DE L'ANNEE

Domaine	Indicateurs spécifiques	Unité	2018	2019	Evolutions
Gestion patrimoniale	Nombre de stations d'épuration	-	11	11	-
	Nombre de postes de relèvement	-	109	109	-
	Linéaire Réseau Gravitaire	ml	216 526	218 122	+0.74%
	Linéaire Réseau Refoulement	ml	61 646	61 925	+0.45%
	Indice de connaissance des réseaux	%	85	85	-
	Indice de connaissance des rejets directs au milieu naturel	%	80	80	-
	Nombre de secteurs nécessitant un curage fréquent par 100 km de réseau	-	4.2	4.6	+10.09%
	Conformité des performances épuratoires (*)	-	92%	83.3 %	-9.5%
	Nombre de stations conformes (*)	Nb	10	5	-50%
	Taux moyen de renouvellement des réseaux	%	0.09	0.18	+100%
Continuité du service	Taux de débordement des effluents chez les usagers	Nb /1000 hab	0.03	0.0	-100%
	Linéaire de curage réalisé	ml	27 965	30 837	10.27%
	Volumes Assainissement facturés	m3/an	1 348 075	1 430 861	+6.14%
	Volumes traités	m3/an	1 835 237	1 866 470	+1.70%
	Consommation par abonné	m3/an	98.8	101.3	+2.5%
	Boues traitées	T de ms	501	569.9	13.83%
	Conformité de la filière boues	%	100%	100%	-
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	13 650	14 126	+3.49%
	Nombre d'abonnés domestiques	-	13 647	14 123	+3.49%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.66	3.14	21.93%
	Taux de réclamations	-	0.07	0.21	+189.89%
	Prix de l'Assainissement pour 120 m3	€TTC / m3	3.049	3.096	+1.54%

(*) le taux de conformité est apprécié au regard de l'acte individuel.

Le taux de conformité des stations vis à vis des prescriptions issues de la Directive ERU est de 100 %.

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs.

Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur.

Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2019
Indicateurs descriptifs des services d'assainissement					
D201.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	INSEE	31 162
D202.0	Réseau	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	Collectivité	4
D203.0	Boue	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	SOGEDO	569.9
D204.0	Abonnés	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€ TTC / m ³	SOGEDO	3.096
Indicateurs de performance					
IP201.1	Abonnés	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Collectivité	62
IP202.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	85
P203.3	Collecte	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	100
P204.3	Epuration	Conformité des équipements d'épuration aux prestations nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	100
P205.3	Epuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	100
IP206.3	Boue	Taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées lors des filières conformes à la réglementation	%	SOGEDO	100
IP207.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€ / m ³ facturé	SOGEDO	0.023
IP251.1	Abonnés	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb / 1000 habitants desservis	SOGEDO	0.00
IP252.2	Réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb / 100km	SOGEDO	4.6
IP253.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	%	Collectivité	0.18
P254.3	Epuration	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	DDTM	83.3%
IP255.3	Collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Unité	SOGEDO	80
IP256.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	21
IP257.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Service d'eau potable	3.14
IP258.1	Abonnés	Taux de réclamations	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	0.21

2 LES ABONNES

2.1 DETAIL DES ABONNES AU 31/12/2019

Le nombre d'abonnés par commune est détaillé dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	Population	ASSAINISSEMENT						DIVERS		
		Collectif			Non collectif			Abonné avec ressource privée	Communaux exonérés spanc	ctr "jardin"
		2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution			
Asques	469	70	72	2,86%	145	148	2,07%		2	5
Val de Virvée	3519	662	670	1,21%	838	842	0,48%	5	6	8
Cadillac en Fronsadais	1264	548	562	2,55%	26	27	3,85%	1	1	1
Cavignac	2080	745	786	5,50%	163	171	4,91%		1	12
Cézac	2604	245	251	2,45%	773	771	-0,26%		2	4
Cubnezais	1524	404	444	9,90%	247	259	4,86%		3	1
Cubzac les Ponts	2491	926	942	1,73%	195	198	1,54%	3	5	6
Fronsac	1187	285	283	-0,70%	268	271	1,12%	1	4	5
Galgon	3065	850	890	4,71%	566	579	2,30%		2	12
Gauriaguet	1297	263	288	9,51%	279	286	2,51%		1	3
La Lande de Fronsac	2436	555	580	4,50%	485	484	-0,21%		3	5
La Rivière	424	69	68	-1,45%	116	118	1,72%		3	1
Lugon et l'île du Carney	1304	489	496	1,43%	134	131	-2,24%		2	5
Marsas	1226	169	174	2,96%	310	314	1,29%		1	6
Mouillac	97				37	40	8,11%			
Perissac	1215	169	171	1,18%	348	350	0,57%		3	5
Peujard	2200	726	741	2,07%	113	113	0,00%	1	11	5
Saillans	407				182	181	-0,55%		1	11
St Aignan	216				113	111	-1,77%		1	6
St André de Cubzac	11627	4433	4639	4,65%	924	918	-0,65%	8	20	49
St Genès de Fronsac	802				323	345	6,81%			11
St Germain la Rivière	391	24	25	4,17%	141	143	1,42%		2	4
St Gervais	1896	589	607	3,06%	162	165	1,85%	2	4	7
St Laurent d'Arce	1474	163	166	1,84%	443	453	2,26%		2	6
St Michel de Fronsac	526	80	80	0,00%	169	171	1,18%		1	6
St Romain la Virvée	897	193	200	3,63%	190	189	-0,53%		1	7
Tarnes	333				125	126	0,80%		2	
Vérac	937	64	58	-9,38%	314	318	1,27%		2	7
Villegouge	1286	210	219	4,29%	361	368	1,94%	1	2	6
Virzac	1117	308	322	4,55%	160	162	1,25%		3	2
Marcenais	790				343	349	1,75%			10
Prignac et Marcamps	1408	389	392	0,77%	257	256	-0,39%	1	4	3
TOTAUX	52509	13628	14126	3,65%	9250	9357	1,16%	23	95	219

2.1.1 TAUX D'ABONNES DESSERVIS PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nombre d'abonnés eau des communes avec 1 réseau d'assainissement : 22 645

Nombre d'abonnés assainissement : 14 126

Taux : $14\ 126 / 22\ 645 = 62.38\%$

En effectuant le calcul sur la base des documents de zonage d'assainissement en vigueur, le taux passe à environ **82%**.

2.1.2 DIFFERENTS TYPES D'ABONNES

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, nous définissons différents types d'abonnés :

- Abonnés domestiques et assimilés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement,
- Abonnés spéciaux dont la Taxe Contre Valeur Pollution est perçue directement par l'Agence de l'Eau,

Un abonné est raccordable lorsqu'un réseau de collecte des eaux usées passe à proximité de sa propriété.

2.1.3 IDENTIFICATION DES REJETS PARTICULIERS

Les abonnés de type "industriel" raccordés et susceptibles d'avoir une influence significative sur le fonctionnement du système d'assainissement sont :

Etablissement	Activité	Charge polluante rejetée (kg DBO ₅ /j)	Caractéristiques de l'effluent	Volume rejeté (m ³ /an)	Date de convention spéciale de rejet
CUSENIER	Vinification	80 kg/j	Eaux de lavage	14 362	21/12/2009
Commune de St Mariens	Domestique + laverie	Théorique 15 kg/j	Commune	24 282	17/11/2005
Géant	Grande Distribution	Théorique 14.4 kg/j	Eaux de lavage	7 130	07/09/2012
Jaillance Brouette	Vinification	6.56 kg/j	Eaux de lavage	755	15/07/2013

2.2 TRAITEMENT DES DEMANDES

Le tableau suivant est une synthèse de l'activité liée à la relation clientèle : (concerne l'assainissement exclusivement)

Traitement des demandes des abonnés	Réclamations 2018	Réclamations 2019
Abonnements / Résiliations :	0	0
Facturation :	0	1
Problèmes techniques :	1	2
Travaux réalisés par SOGEDO :	0	0
TOTAL	1	3

2.3 RECLAMATIONS

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celle relatives au niveau des prix.

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un **indicateur de performance** défini par le nombre de réclamations écrites rapporté pour 1000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2019
Nombre de réclamations écrites	3
Nombre d'abonnés	14 126
Taux	0.21

3 STATIONS DE TRAITEMENT

3.1 SUIVI DES INDICATEURS DE QUALITE

3.1.1 CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL

Afin de recenser et corriger les rejets inopinés d'effluents non traités directement au milieu naturel, un **indicateur de performance**, dont la valeur est comprise entre 0 et 120, a été défini sur les critères suivants :

Indicateur	Définition
Connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	<p>➤ Etape A : Eléments communs à tous les types de réseaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> + 20 : Localisation des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte non raccordés, déversoirs d'orage, trop-pleins de poste de refoulement) + 10 : Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) + 20 : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement + 30 : Réalisation de mesures de débit et pollution sur ces rejets + 10 : Présentation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration + 10 : Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur ceux-ci <p>Eléments suivants pris en compte si Etape A > 80 points</p> <p>➤ Etape B : Pour les secteurs équipés (même partiellement) en réseaux séparatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> + 10 : Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total <p>➤ Etape C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</p> <ul style="list-style-type: none"> + 10 : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

Indice de la connaissance des rejets au milieu naturel	2019
Localisation des points de rejets potentiels	80

Les données nécessaires à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau et à la limitation de la pollution directement rejetée au milieu naturel ne peuvent être obtenues que par la réalisation d'un diagnostic très précis du réseau de collecte.

3.1.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX DE COLLECTE

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de refoulement ou de relèvement, déversoirs d'orage,...), et s'ils existent, les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire, avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	10
Lorsque les matériaux et les diamètres sont renseignés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque les informations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau .	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées	100%	5
A ce stade du barème, 40 points au minimum doivent être obtenus pour pouvoir y ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau .	non	0
Lorsque l'altimétrie est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'altimétrie des canalisations est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur l'altimétrie des tronçons sont renseignées	11%	0

+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	oui	10
+ 10 points	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa résiliation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	non	0
Nombre de points total obtenus			85

3.2 SUIVI DES CONSOMMABLES

3.2.1 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

	2018	2019	Evolution
TOTAL STEP	1 544 886	1 683 446	+8.97%
TOTAL POSTES DE REFOULEMENT	619 129	610 245	-1.43%
TOTAL STEP ET POSTES	2 164 015	2 293 691	+5.99%

3.2.2 ENSEMBLE DES SOUS-PRODUITS

- Produits de dégrillage et tamisage

La quantité de ces produits ne cesse d'augmenter, surtout du fait de l'installation de tamisage en entrée des stations d'épuration.

Les produits sont évacués par SITA vers des sites agréés.

- Graisses

Les graisses des différentes stations du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectées et traitées sur la station de Porto.

Il n'y a pas eu d'apport de graisses extérieures à la collectivité.

- Sables

Les sables des différentes stations du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectés et lavés à la Station de Porto.

Les sables lavés sont évacués par l'entreprise PENA. Compte tenu de leurs caractéristiques, SOGEDO prévoit leur utilisation en remblai de fouille de branchement.

- Produits de curage

Les produits de curage des réseaux du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectés puis lavés à la Station de Porto.

Les premiers refus sont évacués par l'entreprise PENA. Les autres refus sont traités comme des sables.

Il n'y a pas eu d'apports extérieurs au SIAEPA.

3.3 BILAN ANNUEL DES STATIONS D'EPURATION

3.3.1 CONFORMITES 2019

STATION	CONFORMITE 2019 (conformité européenne ERU)				
	Filière eau	Filière Boues	Collecte	Equipement	Performance
PORTO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
PEUJARD	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
CAVIGNAC	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
LUGON	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
GALGON	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
FRONSAC	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
ST ROMAIN LA VIRVEE	100 %		100 %	100 %	100 %
PERISSAC	100 %		100 %	100 %	100 %
VILLEGOUGE	100 %		100 %	100 %	100 %
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	100 %		100 %	100 %	100 %
VERAC	100 %		100 %	100 %	0 %
TOTAL pondéré	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Les conformités à la Directive ERU sont complétées par des conformités locales, relatives aux arrêtés préfectoraux portant prescriptions spécifiques.

La conformité est jugée par le taux de bilan conforme pondéré par la charge de pollution traitée (valeur DBO5 entrante).

STATION	CONFORMITE 2019 (conformité locale AP)		
	Charge entrante DBO5	Nombre de bilans conformes/nombre de bilans	Taux de conformité
PORTO	1 044	20/24	83.3%
PEUJARD	161	11/12	91.7%
CAVIGNAC	143	8/12	66.7%
LUGON	120	8/12	66.7%
GALGON	78	11/12	91.7%
FRONSAC	57	2/2	100%
ST ROMAIN LA VIRVEE	16	1/1	100%
PERISSAC	8	0/1	0%
VILLEGOUGE	39,1	1/1	100%
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	44	0/2	0%
VERAC	18,5	0/1	0%
TOTAL (pondéré)			83.3%

3.3.2 STATION D'EPURATION DE CAVIGNAC

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2017/2018
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	146 742	142 841	-2.66%
Débit moyen journalier (m3/j)	402	391	-2.74%
Volume by-passé (m3/an)	4 205	223	-94.70%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	280	292	+4.29%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	635	619	-2.52%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	132.75	323.50	2.47	115.5	30.77	3.22
Sortie Station	3.66	24.31		5.84	8.55	0.79
Rendement épuratoire	97%	92%		95%	72%	76%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0%
Nombre de bilans conformes	NC	8	-

Les résultats sont conforme excepté pour les paramètres ammonium et orthophosphate pour lesquels les moyennes annuelles ont été dépassées. La station est en surcharge hydraulique et organique la majeure partie de l'année, ce qui explique ces dépassements.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2018	2019	2018/2019
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	3 039	3 213	5.73%
Concentration g/l	9.60	9.30	-3.12%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	29.46	30.01	1.87%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	Porto	Porto	

3.3.3 STATION D'EPURATION DE CUBZAC LES PONTS

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	917 871	997 621	+8.69%
Débit moyen journalier (m3/j)	2 515	2 540	+0.99%
Volume by-passé (m3/an)	36 012	55 961	+55.4%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	1 577	1 916	+21.5%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	3 630	3 724	+2.59%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	1043.53	2311.65	2.22	1008.97	239.16	26.65
Sortie Station	51.36	197.07		70.05	65.84	11.42
Rendement épuratoire	95%	91%		93%	72%	57%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%		

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	24	24	-
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	24	24	-
Nombre de bilans conformes	NC	20	-

On note régulièrement des dépassements de la norme en MES, liés à des départs de boues par surcharges hydrauliques et organiques. Les travaux d'extension en cours amélioreront la situation.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2018	2019	2017/2018
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	17 809	19 812	11.25%
Concentration g/l	20	21.20	6%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	356.18	430.02	20.73%
Nombre d'analyses effectuées	7	6	-14.29%
Taux de conformité	100%	100%	-
Destination des boues	AES	AES	-
Quantité de boues évacuées selon une filière conforme (T de MS)	501.38	569.58	13.6%

Produits externes	2018	2019	2018/2019
Boues des autres stations d'épuration en M3	6 637	7 295	9.91%
Matières de vidanges en M3	5 890	5 791	-1.68%
Refus de dégrillage (tonnes/an)	24	85	253.83%
Sable en (m3/an)	39	85	120.40%
Graisses en (m3/an)	24	24	-

La station reçoit également depuis septembre 2007 des matières de vidange ainsi que des graisses extérieures. L'apport des matières de vidange est assez conséquent (en pollution autant qu'en volume) contrairement à celui des graisses.

Pour 2019, la station a reçu un volume de 5 791 m3 de matières de vidange.

Produits de traitement	2018	2019	2018/2019
Polymères (kg/an)	16 000	16 800	5%

➔ RECHERCHE EAUX CLAIRES PARASITES

A l'aide de la sectorisation du réseau d'assainissement, Sogedo surveille le fonctionnement du parc de poste de refoulement et entreprend des recherches d'entrée d'eaux claires parasites sur le réseau. Les rapports d'inspection sont fournis régulièrement.

➔ SYSTEME DE COLLECTE

Votre système de collecte est caractérisé par les données suivantes :

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume déversé au milieu naturel au niveau des DO et TP du réseau soumis à autosurveillance (m3/an) = A1	0	0	-
Volume by-passé en entrée de STEP (m3/an) = A2	36 012	55 961	55.40%
Volume traité par la STEP (m3/an) = A3	917 871	997 621	8.69%
Volume facturé Secteur de Porto	743 077	803 657	8.15%
Eaux claires parasites collectées = ECL = A1+A2+A3-Volume facturé	210 806	249 925	18.56%
% Eaux claires parasites collectées : ECL / (A1+A2+A3)	22%	24%	7.34%

3.3.4 STATION D'EPURATION DE FRONSAC

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	41 070	50 841	23.79%
Débit moyen journalier (m3/j)	113	139	23.01%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	82	112	36.59%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	183	223	21.86%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	60.54	126.44	2.09	48.57	10.88	1.26
Sortie Station	0.24	2.83		0.29	0.37	0.02
Rendement épuratoire	100%	98%		99%	97%	98%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	2	2	-
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	2	2	-
Nombre de bilans conformes	NC	2	-

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2018	2019	2018/2019
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	1 356	2 072	52.80%
Concentration g/l	7.80	7.3	-6.41%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	10.53	15.14	43.78%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	-
Taux de conformité	100%	100%	-
Destination des boues	Porto	Porto	

3.3.5 STATION D'EPURATION DE GALGON

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	116 683	106 835	-8.44%
Débit moyen journalier (m3/j)	320	293	-8.44%
Volume by-passé (m3/an)	Non mesuré	Non mesuré	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	183	179	-2.19%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	625	618	-1.12%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	109.68	311.5	2.84	112.62	19.81	2.19
Sortie Station	1.86	12.10		5.67	2.53	0.23
Rendement épuratoire	98%	96%		95%	87%	90%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	-
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	-
Nombre de bilans conformes	NC	11	-

La station a présenté des résultats conformes pour 11 bilans sur 12.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2018	2019	2018/2019
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	3 308	3 406	2.96%
Concentration g/l	8.90	9.00	1.12%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	28.87	30.60	5.99%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	Porto	Porto	

3.3.6 STATION D'EPURATION DE LUGON ET L'ILE DU CARNEY

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	217 529	214 113	-1.57%
Débit moyen journalier (m3/j)	596	587	-1.51%
Volume by-passé (m3/an)	100	721	+621%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	320	351	+9.69%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	1 125	1 279	+13.69%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	145.98	376.51	2.58	151.73	42.02	4.36
Sortie Station	1.8	13.72		1.36	1.71	0.69
Rendement épuratoire	99%	96%		99%	96%	84%
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	-
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	-
Nombre de bilans conformes	NC	8	-

La station a présenté des résultats conformes pour 8 bilans sur 12. Le dépassement des valeurs pour PO_4^{3-} entraîne une dégradation du milieu récepteur pour les paramètres phosphorés.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2018	2019	2018/2019
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	5 574	6 351	13.94%
Concentration g/l	9.00	7.3	-18.89%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	48.86	45.52	-6.84%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	-
Taux de conformité	100%	100%	-
Destination des boues	Porto	Porto	-

3.3.7 STATION D'ÉPURATION DE PERISSAC

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	20 284	17 553	-13.46%
Débit moyen journalier (m3/j)	56	48	-14.29%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	34	35	+2.94%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	99	75	-24.24%

* : Pour les petites unités d'épuration, les volumes traités ne sont pas mesurés. Les volumes sont des estimations avec les débits des pompes.

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	15.79	32.59	2.06	1.5	4.14	0.37
Sortie Station	2.67	8.16		0.41	3.34	0.44
Rendement épuratoire	83%	75%		73%	19%	-
Rendement minimum exigé	60%	60%		40%	-	-

Le résultat du bilan montre un dépassement de la valeur réhibitoire en DBO5, la station est donc non conforme pour 2019. Les travaux de réhabilitation des lits de roseaux n'ont pas permis de rétablir un traitement efficace de la station.

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	0	1	100%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	0	1	100%

➤ FILIERE BOUES

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux.

3.3.8 STATION D'EPURATION DE PEUJARD

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	231 153	215 852	-6.62%
Débit moyen journalier (m3/j)	633	591	-6.64%
Volume by-passé (m3/an)	14 883	30 533	+105.15%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	401	391	-2.49%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	811	763	-5.92%

L'augmentation du volume by-passé est cohérente avec la pluviométrie et le volume d'eaux parasites collectées.

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	226.89	580.17	2.56	257.45	48.37	5.15
Sortie Station	9.31	30.78		8.13	5.28	1.31
Rendement épuratoire	96%	95%		97%	89%	75%
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	-
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	-

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2018	2019	2018/2019
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	5 250	5 482	4.42%
Concentration g/l	8.50	9	5.88%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	44.72	47.32	5.82%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	-
Taux de conformité	100%	100%	-
Destination des boues	Porto	Porto	-

Produits de traitement	2018	2019	2018/2019
Polymères (kg/an)	280	310	+46.43%

3.3.9 STATION D'EPURATION DE PRIGNAC ET MARCAMPS

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2017/2018
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	57 257	53 986	-5.71%
Débit moyen journalier (m3/j)	157	148	-5.73%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	124	119	-4.03%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	223	207	-7.17%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	44.2	99.58	2.25	42.03	12.89	1.59
Sortie Station	0.87	11.23		7.89	2.37	0.78
Rendement épuratoire	98%	89%		81%	82%	51%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	60%	-

Les capacités épuratoires de la station permettent de respecter les rendements exigés.

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2017	2018	2017/2018
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	2	2	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	2	2	0%

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Une bathymétrie a été réalisée en 2017 indiquant une charge de boues de 18% dans le premier bassin, 17% dans le deuxième, 21% dans le troisième et 20% dans le quatrième.

Les ragondins endommagent fortement les différentes digues encadrant les bassins. La Mairie de PRIGNAC ET MARCAMPS s'occupe du piégeage.

3.3.10 STATION D'EPURATION DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	31 360	29 345	-6.43%
Débit moyen journalier (m3/j)	86	80	-6.98%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	52	56	7.69%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	133	135	1.5%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	14.60	26.8	1.83	6.80	5.2	0.6
Sortie Station	0.13	2.28		0.33	4.07	0.77
Rendement épuratoire	99%	91%		95%	21%	-
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux.

Les roseaux sont faucardés.

Il faudrait d'ici 1 à 2 ans prévoir l'évacuation de ces boues et leur élimination certainement par compostage

3.3.11 STATION D'EPURATION DE VERAC

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	Pas de mesure	Pas de mesure	
Débit moyen journalier (m3/j)	Pas de mesure	Pas de mesure	
Volume by-passé (m3/an)	-	-	

Il n'y a aucun moyen de mesurer les volumes entrants et sortants de la station puisque son fonctionnement est intégralement gravitaire.

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	18.5	29.2	1.58	9.40	4.2	0.4
Sortie Station	0.37	4.92		1.04	0.46	0.21
Rendement épuratoire	98%	83%		89%	89%	51%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont stockées dans les lagunes en fond de bassin.

3.3.12 STATION D'EPURATION DE VILLEGOUGE

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2018	2019	2018/2019
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	22 493	37 483	+66.64%
Débit moyen journalier (m3/j)	62	49	+26%
Volume by-passé (m3/an)	0	-	-

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	39.10	93.80	2.40	63.40	9	0.90
Sortie Station	0.33	5.77		2.99	0.01	0.31
Rendement épuratoire	99%	94%		95%	100%	66%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2018	2019	2018/2019
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Depuis les travaux de modification des lagunes faits en 2006, les boues s'accumulent normalement au fond des bassins.

L'exploitant a effectué une bathymétrie à l'automne 2017 qui ne conclut pas sur la nécessité de curer les lagunes (17 à 19% de boues).

L'ancien silo à boues de la station d'épuration de Lugon va être installé à Villegouge. L'objectif est de pomper les boues des bassins et de les laisser s'épaissir dans le silo avant d'être pompé et envoyer sur la station d'épuration de Porto. Des essais seront engagés en 2020.

4 INTERVENTIONS ET TRAVAUX

4.1 INTERVENTIONS SOGEDO

4.1.1 INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES

Programme de renouvellement

La liste des interventions présentée ci-dessous correspond au remplacement des matériels obsolètes ou défectueux prévu dans le cadre du plan de renouvellement programmé concernant les ouvrages d'assainissement.

Ces interventions ont été effectuées au cours de l'année à la charge de SOGEDO.

Lieu	Description de l'opération	Nature	Montant € HT
Station d'épuration			
Step Porto	Remplacement de la roue aéroflot	Programme	800
Step Porto	Remplacement des roues de pompes 1 et 3	Programme	1 800
Step Porto	Remplacement du moteur de la pompe polymère	Programme	1 000
Step Porto	Remplacement de l'extracteur d'air du local matières de vidange	Programme	591
Step Porto	Remplacement du moteur de la pompe de relevage 3	Programme	2 000
Step Porto	Remplacement de la pompe vide cave du tromel	Programme	510
Step Cavignac	Remplacement de la turbine du bassin d'aération	Programme	12 000
Poste de refoulement			
PR Bouchet	Remplacement de la pompe 1	Programme	1 000
PR Bouchon	Remplacement du démarreur de la pompe 1	Programme	1 000
PR Conseillant	Remplacement de la roue de la pompe 1	Programme	1 800
PR Eglise - Gauriaguet	Remplacement de la pompe 2	Programme	2 700
PR Lavoir – St Laurent	Remplacement de la pompe 1	Programme	1 700
TOTAL			26 901

Interventions en garantie

La liste des interventions présentée ci-dessous correspond au remplacement des matériels obsolètes ou défectueux non prévu dans le cadre du plan de renouvellement programmé concernant les ouvrages d'assainissement. Ils entrent dans le cadre des opérations dites de garantie de renouvellement et sont à la charge de SOGEDO.

Sans objet en 2019.

4.1.2 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX

Opérations de curage

De manière à assurer un écoulement optimal des effluents, un curage préventif a été réalisé comme suit :

Curage préventif	2018	2019	Evolution 2018/2019
Réseau			
Eaux usées (ml)	27 965	30 837	+10.27%
TOTAL	27 965	30 837	+10.27%
Ouvrages singuliers			
Postes de relèvement (nb) *	210	246	+17.14%
TOTAL	210	246	+17.14%

(*) Les postes de refoulement peuvent être curés entre 2 et 5 fois par an suivant leur type et leur taux d'encrassement. Depuis la mise en place de l'ISO 9001, cette valeur est suivie précisément sur chaque site de traitement (anciennement estimée dans les RAD).

Commune	Linéaires curés (km)
Cubzac les Ponts	6 470
Gauriaguet	1 487
Prignac et Marcamps	1 635
Saint André de Cubzac	16 760
Val de Virvée	4 485
TOTAL	30 837

Certains secteurs présentent de fréquents problèmes d'écoulement et nécessitent un curage systématique plusieurs fois dans l'année.

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, les secteurs de collecte des eaux usées (unitaires ou séparatifs EU) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives) font l'objet d'un **indicateur de performance** présenté ci-dessous :

Nbre de secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	2018	2019	Evolution 2018/2019
Nombre de secteurs recensés	9	10	11.11%
Linéaire réseaux séparatifs et unitaires (km)	216	218	0.93%
Indice	4.4	4.6	10.09%

Opérations de désobstruction

Certains désordres sur le réseau de collecte ont nécessité une intervention ponctuelle et rapide. Un récapitulatif des interventions menées cette année est présenté ci-dessous :

Désobstructions	2018	2019	Evolution 2018/2019
Eaux usées (nb)	4	9	125%
Branchements EU (nb)	80	43	-46.25%
TOTAL	84	52	-38.1%

Débordements chez les usagers

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, sont recensés les débordements et inondations d'effluents chez les usagers. Ils sont mesurés par un **indicateur de performance** défini par le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers ramené au millier d'habitants desservis :

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2018	2019	Evolution 2018/2019
Demandes d'indemnisation	1	0	-100%
Nombre d'habitants desservis (donnée INSEE)	29 979	31 162	3.39%
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0.03	0.00	-100%

4.2 TRAVAUX SIAEPA

L'ensemble des travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement ou des extensions du réseau en 2019 est présenté ci-après :

4.2.1 RENOUELEMENT DES RESEAUX

Réhabilitations réseau		Linéaire (ml)
Saint André de Cubzac – Chemin de Terrefort	Restructuration en Ø 400	1129 ml
Saint André de Cubzac – Chemin de Terrefort	Restructuration en Ø 315	231 ml
Saint André de Cubzac – Chemin de Terrefort	Renouvellement en Ø 200	20 ml
TOTAL		1 380

4.2.2 EXTENSIONS DE RESEAUX

Travaux d'extension du réseau d'assainissement		Linéaire (ml)
Gauriaguet Rue de la Grosse Pierre	PVC 200 gravitaire	180 ml
Gauriaguet Rue de la Grosse Pierre	PVC 90 refoulement	180 ml
TOTAL		360 ml

4.2.3 AUTRES TRAVAUX

Autres nouveaux réseaux		Linéaire (ml)
Cubnezais – Domaine de Marengo	PVC 200 gravitaire	306 ml
Gauriaguet – Lotissement Carbon	PVC 200 gravitaire	263 ml
Gauriaguet – Lotissement Le Clos de Chabanet	PVC 200 gravitaire	138 ml
TOTAL		707 ml

4.3 BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2018	2019
Renouvellement branchements	3	89
Extensions de réseaux (km)	5.525	1.307
Renouvellement de réseaux (km)	0.527	1.380

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne sur 5 ans
Branchements	0	0	7	3	89	25
Extension	7.262	5.525	8.242	3.021	1.307	4.053
Renouvellement	0	0.527	0	0.022	1.380	0.386

Indicateurs des réseaux de distribution	2018	2019
Longueur du réseau gravitaire en km	217	218.12
Longueur du réseau de refoulement en km	62	61.93
Longueur total du réseau en km	279	280.05
Taux moyen d'extension du réseau sur 5 ans (%)	2.47%	1.86%
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (%)	0.09%	0.18%

5 TARIFICATION DE L'EAU

5.1 PRIX DE L'EAU

5.1.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

Le prix de l'eau vendue à l'abonné comprend :

- le prix de vente par le délégataire (part SOGEDO) correspondant aux charges de fonctionnement du service ;
- un complément au prix délégataire (part collectivité), reversé à la collectivité par le fermier, pour permettre d'amortir les charges de construction des ouvrages (création, renouvellement,...) ;
- des redevances et taxes telles que celles de l'Agence de l'Eau ou TVA.

La facturation est semestrielle et le relevé des compteurs s'effectue une fois par an en général en septembre ou octobre.

La facture émise au début de la 1^{ère} période, en novembre ou décembre, comprend une prime fixe concernant le semestre à venir, ainsi que la consommation indiquée par le compteur, déduction faite de l'estimation facturée le semestre précédent.

La facture émise au début de la 2^{ième} période, en mai ou juin, comprend une prime fixe semestrielle ainsi qu'une estimation d'une partie de la consommation annuelle fixée à 50 % de la consommation de l'année précédente.

5.1.2 LE PRIX DE L'EAU

Par délibération du 12 Novembre 1993, le tarif de type binôme a été mis en place pour les factures d'eau, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Par délibération du 12 décembre 2008, le conseil syndical a renouvelé le contrat d'affermage du service public de l'assainissement pour une durée de 12 ans. Les prix du délégataire s'établissaient à 17,15 € H.T. par an pour la prime fixe et à 0,710 € H.T. par m3 consommé.

Le Conseil Syndical, par délibération en date du 12 décembre 2008 a fixé les tarifs de la collectivité applicables au 1^{er} janvier 2009. La prime fixe annuelle s'élève à 20,00 € H.T. et le m3 consommé à 1,38 € H.T.

Par délibération en date du 23 septembre 2016, les prix ont augmenté de 2% et sont passés à 20,40 € H.T. pour la part fixe et 1,408 € H.T. pour la part variable.

5.1.3 PRESENTATION D'UNE FACTURE

Détail de la facturation (tarifs applicables au 1er janvier 2018 et au 1^{er} janvier 2019) :

INDICATEURS FINANCIERS
SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS
SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

<u>Service de l'Assainissement</u>	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/19	01/01/19	Ecart %	01/01/18	01/01/19
<u>SOGEDO EXPLOITATION</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	19.500 €	19.993 €	2.5%	19.500 €	19.993 €
Consommation (m ³)	120	0.781 €	0.820 €	5.0%	93.720 €	98.406 €
<u>COLLECTIVITE</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	20.400 €	20.400 €	0.0%	20.400 €	20.400 €
Part Collectivité (m ³)	120	1.408 €	1.408 €	0.0%	168.960 €	168.960 €
<u>TIERS</u>						
Agence de l'Eau Modernisation des réseaux de collecte (m ³)	120	0.250 €	0.250 €	0.0%	30.000 €	30.000 €
TVA		10%	10%		33.2580 €	33.7759 €
MONTANT TTC DE LA FACTURE				0.1%	365.838 €	371.535 €
MONTANT TTC DU M³ HORS PRIME FIXE				0.0%	2.573 €	2.726 €
MONTANT TTC DU M³ AVEC PRIME FIXE				0.1%	3.049 €	3.096 €

5.2 FACTURATION

5.2.1 TAUX D'IMPAYES

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de recouvrer au paiement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre 2019 portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2018	2019
Nombre de factures émises au 31/12/N-1 :	29 454	30 614
Nombre de factures non soldées au 31/12/N :	844	957
Montant facturé l'année précédente (€) :	4 437 994	4 302 432
Montant impayé au 31/12/17 (€) :	114 364	135 184
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :	2.66	3.14

5.2.2 GESTION DES ABONNES

Gestion des Abonnés	2018	2019	Evolution
Facturation :			
Nb Factures émises :	30 614	31 926	+4.29%
Relances :			
Nb Relances simples :	5 544	5 492	-0.94%
Nb de relances majorées :	2 691	2 800	+4.05%
Contentieux :			
Nombre :	523	292	-44.17%
Montant (part fermière) :	84 662	107 520	+27%

5.2.3 TAUX DE RECLAMATIONS

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celle relatives au niveau des prix.

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un **indicateur de performance** défini par le nombre de réclamations écrites rapporté pour 1000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2019
Nombre de réclamations écrites	0
Nombre d'abonnés	14 126
Taux	0

5.2.4 ECRETEMENTS ET DEGREVEMENTS

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels sur la part fermière, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Demandes de dégrèvement	2017	2018
Nombre de dossiers traités	7	8
Volume total dégrèvé (m ³) :	2 436	5 505
Montant global du dégrèvement en € (part gestion) :	1 874,00	4 245,62

5.3 REDEVANCES AEAG

Le rapport annuel établi par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'année 2019 est présenté en annexe.

6 BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA

6.1 ETAT DE LA DETTE

La dette au 31/12/2018 est présentée en annexe 1.

La dette au 31/12/2019 est présentée en annexe 1.

L'annuité totale payée au cours de l'exercice 2019 s'élève à 858 777 €.

6.1.1 AUTOFINANCEMENT ET CAPACITE D'EMPRUNT

Pour l'exercice 2019, l'autofinancement brut issu de la section de fonctionnement s'élève à 1 985 785 €. Déduction faite du montant du remboursement du capital, l'autofinancement net est de 1 278 980 €.

6.1.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette est de 21 ans

Envoyé en préfecture le 30/10/2020

Reçu en préfecture le 30/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301223-20201028-2020_161-DE

2019

RAPPORT ANNUEL

Service Public de l'Eau Potable



SIAEPA
du Cubzadais Fronsadais

SIAEPA du Cubzadais Fronsadais
www.siaepa-cf33.fr

CE DOCUMENT EST UNE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS INHÉRENTES AU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE RÉALISÉES :

- PAR SOGEDO
- PAR LE S.I.A.E.P.A. DU CUBZADAIS FRONSADAIS

AU COURS DE L'ANNÉE 2019.

Les services délégués à SOGEDO sont :

- Production, Traitement et Distribution publique d'Eau Potable
- Entretien, Réparations des matériels et des réseaux
- Facturation et Encaissement des redevances

Type de Contrat :	AFFERMAGE EAU
Date de signature par la Collectivité :	19 décembre 2008
Date de visa de la Préfecture :	23 décembre 2008
Date d'effet :	01 janvier 2009
Date d'échéance :	31 décembre 2020
Avenant n°1	Intégration de la station de production de Salignac
Date de signature par la Collectivité :	16 Novembre 2010
Date de visa de la Préfecture :	19 Novembre 2010
Date d'effet :	21 Décembre 2010
Date d'échéance :	31 décembre 2020

SOMMAIRE

1	LES CHIFFRES DE L'ANNEE	5
2	LES ABONNES	7
2.1	Détail des abonnés au 31/12/2019.....	7
2.2	Traitement des demandes	8
3	PRODUCTION ET RENDEMENT	9
3.1	Volumes.....	9
3.1.1	Volumes prélevés.....	9
3.1.2	Volumes produits.....	10
3.1.3	Volumes consommés comptabilisés.....	10
3.1.4	Volumes consommés autorisés non comptés	11
3.1.5	Volumes par abonnés/habitants.....	11
3.2	Rendement	12
3.2.1	Rendement primaire.....	12
3.2.2	Décret n°2012-97 du 27 janvier 2021	12
3.3	Suivi des indicateurs.....	13
3.3.1	Protection de la ressource	13
3.3.2	Connaissance des réseaux	14
3.3.3	Sectorisation	15
3.4	Suivi des consommables	16
3.4.1	Consommation énergétique	16
3.4.2	Produits de traitement.....	16
4	INTERVENTIONS ET TRAVAUX.....	17
4.1	Interventions SOGEDO.....	17
4.1.1	Suivi de la ressource	17
4.1.2	Renouvellement des branchements et des compteurs	17
4.1.3	Nettoyage des réservoirs	18
4.1.4	Opérations de renouvellement.....	18
4.1.5	Interruptions de service	19
4.1.6	Recherche de fuite.....	19
4.2	Travaux SIAEPA	20
4.2.1	Renouvellement des réseaux.....	20
4.2.2	Extensions de réseaux.....	20
4.2.3	Autres travaux.....	20
4.2.4	Bilan des interventions de l'année.....	21
5	QUALITE DE L'EAU	22
5.1	Qualité bactériologique	22
5.1.1	Réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS.....	23
5.1.2	Réalisées dans le cadre de l'autosurveillance SOGEDO	23
5.2	Qualité physico-chimique	24
5.2.1	Réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS.....	24
5.2.2	Réalisées dans le cadre de l'autosurveillance SOGEDO	24
5.3	Synthèse générale de la qualité de l'eau distribuée	25

5.4	Branchements en plomb.....	25
6	TARIFICATION DE L'EAU.....	26
6.1	Prix de l'eau	26
6.1.1	Les modalités de tarification.....	26
6.1.2	Le prix de l'eau.....	26
6.1.3	Présentation d'une facture	27
6.2	Facturation	28
6.2.1	Taux d'impayés	28
6.2.2	Gestion des abonnés.....	28
6.2.3	Taux de réclamations.....	29
6.2.4	Ecrêtements et dégrèvements.....	29
6.3	Redevances AEAG	29
7	BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA.....	30
7.1	Etat de la dette.....	30
7.1.1	Autofinancement et capacité d'emprunt	30
7.1.2	Durée d'extinction de la dette	30

Introduction

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAIS-FRONSADAIS assure la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable sur l'ensemble du territoire syndical, soit 32 communes.

Le service qui est délégué à un fermier, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable,
- l'entretien, les réparations des matériels et des réseaux,
- la facturation et l'encaissement des redevances.

Par délibération en date du 12 décembre 2008, le contrat d'affermage du service public de l'Eau Potable a été renouvelé à compter du 1^{er} Janvier 2009 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le conseil syndical, par délibération en date du 12 Décembre 2008 a fixé les tarifs de la collectivité, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2009 :

- La prime fixe annuelle est de **12,00 € H.T.**
- Le prix au m3 est de 0,38 € H.T

Par délibération n°2014/55 en date du 12 décembre 2014 le prix au m3 est passé à **0,41 € H.T.** au 1^{er} janvier 2015 pour tenir compte des projets d'investissement.

Ce prix est maintenu au 1^{er} janvier 2019.

1 LES CHIFFRES DE L'ANNEE

SYNTHESE			2018	2019	Evolution
Gestion de la ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource	%	93.6%	93.6%	-
	Indice sectorisation	%	100%	100%	-
Gestion patrimoniale	Indice de connaissance du réseau	-	90	100	11.11%
	Linéaire de réseau	km	807.73	810.34	+0.32%
	Nombre de Branchements Plomb	-	0	0	-
	Nombre de réparations de conduites	-	195	142	-27.18%
	Nombre d'interventions sur branchements	-	302	238	-21.19%
	Volumes produits (période de relève octobre n-1 à septembre n)	m ³ /an	3 308 350	3 322 449	+0.43%
	Volumes consommés comptabilisés (période de relève octobre n-1 à septembre n)	m ³ /an	2 634 147	2 787 364	+5.82%
	Rendement du réseau de distribution (ONEMA)	%	80.72%	84.9%	+5.18%
	Indice linéaire de pertes en eau	m ³ /j/km	2.15	1.71	-20.81%
	Taux moyen de renouvellement des réseaux (sur les 5 dernières années)	%	0.77%	0.47%	-43.56%
Continuité du service	Taux de conformité des analyses bactériologiques	%	100	99	-1%
	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	%	100	100	-
	Taux d'interruptions de service non programmées	Nb/1000 ab	8.41	7.65	-8.99%
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	23 206	23 799	+2.56%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.28	2.73	+16.8%
	Taux de réclamations	Nb/1000 ab	0.56	0.84	+50%
	Respect du délai d'ouverture des branchements	jours	1	1	-
	Prix (*) de l'eau pour 120 m ³	€ TTC/m ³	1.690	1.718	+1.7%

(*) le prix tient compte de la part SIAEPA (fixe et variable), de la part SOGEDO (fixe et variable) et des redevances AEAG.

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs.

Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur.

Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2019
Indicateurs descriptifs des services d'eau potable					
D101.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nb	INSEE	51 236
D102.0	Abonnés	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€ TTC / m ³	SOGEDO / Collectivité	1.718
D151.0	Abonnés	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Nb d'heure ou de jour	SOGEDO	1 jour
Indicateurs de performance					
IP101.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	SOGEDO	99
IP102.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	SOGEDO	100
IP103.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	De 0 à 120 points	SOGEDO	110
IP104.3	Réseau	Rendement de réseau de distribution	%	SOGEDO	84.9
IP105.3	Réseau	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /j/km	SOGEDO	0.11
IP106.3	Réseau	Indice linéaire des pertes en réseaux	m ³ /j/km	SOGEDO	1.694
IP107.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Collectivité	0.47%
IP108.3	Qualité de l'eau	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	SOGEDO	93.6
IP 109.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarités	€ / m ³ facturé	SOGEDO	0.013
IP151.1	Abonnés	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	7.65
IP152.1	Abonnés	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	SOGEDO	100
IP153.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	
IP154.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	SOGEDO	2.73
IP155.1	Abonnés	Taux de réclamation	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	0.84

2 LES ABONNES

2.1 DETAIL DES ABONNES AU 31/12/2019

COMMUNES	Population	Abonnés 2018	ABONNES 2019				Evolution 2018/2019 %
			Comm.	Domest.	TOTAL	Dont sup 500m3/an	
Asques	469	225	6	221	227	1	0.89
Val de Virvée	3519	1516	10	1517	1527	6	0.73
Cadillac en Fronsadais	1264	578	3	588	591	3	2.25
Cavignac	2080	922	9	961	970	11	5.21
Cézac	2604	1025	6	1022	1028	2	0.29
Cubnezais	1524	656	4	703	707	1	7.77
Cubzac les Ponts	2491	1133	3	1148	1151	5	1.59
Fronsac	1187	562	7	556	563	12	0.18
Galgon	3065	1428	10	1473	1483	7	3.85
Gauriaguet	1297	547	3	575	578	2	5.67
La Lande de Fronsac	2436	1049	5	1067	1072	4	2.19
La Rivière	424	190	4	186	190	2	0.00
Lugon et l'île du Carney	1304	629	2	632	634	4	0.79
Marsas	1226	486	5	490	495	2	1.85
Mouillac	97	37	1	40	41	2	10.81
Périssac	1215	526	3	526	529	1	0.57
Peujard	2200	855	5	865	870	6	1.75
Saillans	407	194	2	191	193	3	-0.52
St Aignan	216	120	3	115	118	1	-1.67
St André de Cubzac	11627	5427	48	5578	5626	49	3.67
St Genès de Fronsac	802	334	1	355	356	1	6.59
St Germain la Rivière	391	172	5	169	174	2	1.16
St Gervais	1896	762	4	779	783	4	2.76
St Laurent d'Arce	1474	614	3	624	627	1	2.12
St Michel de Fronsac	526	257	4	254	258	3	0.39
St Romain la Virvée	897	390	3	394	397	1	1.79
Tarnes	333	127	2	126	128	0	0.79
Vérac	937	386	9	376	385	4	-0.26
Villegouge	1286	579	8	587	595	1	2.76
Virzac	1117	473	3	486	489	4	3.38
Marcenais	790	353	1	358	359	2	1.70
Prignac et Marcamps	1408	654	5	650	655	5	0.15
TOTAUX	52 509	23 206	187	23 612	23 799	152	2.56

2.2 TRAITEMENT DES DEMANDES

IP Indice de performance	Nature	2018	2019
IP1 :	Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours	100 %	100 %
IP2 :	Proportion de lettre d'attente	0	0
IP3 :	Réclamations	-	-
	A Service de l'eau		
	A1 Qualité sanitaire	0	0
	A 2-1 Goût de l'eau	0	0
	A 2-2 Couleur de l'eau	0	3
	A 2-3 Dureté de l'eau	0	0
	A 3 Coupures d'eau	2	0
	A 4-1 Manque de pression	1	1
	A 4-2 Pression ou débit trop fort	0	0
	A 4-3 Variation de pression	0	0
	A 5 Inondation fuite avant et après compteur	3	4
	C Travaux		
	C 1 Réclamation sur travaux de réparation	1	0
	C2 Réclamation sur travaux réalisés sur branchements	1	1
	D Service relations commerciales		
	D1 Réclamation sur niveau du prix	2	6
	D 2 Réclamation pour erreur de relève en facturation	57	5
	D 3 Réclamation sur la qualité des contacts de l'accueil	3	0
IP4 :	Taux de respect du délai de remise en eau du branchement suite à une coupure	100 %	100 %
IP5 :	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchements neufs	95 %	95 %
IP6 :	Existence d'engagements envers le client	-	-
	- délai de réponse au courrier inférieur à 15 jours	Oui	Oui
	- délai de remise en eau d'un branchement inférieur à 1 jour	Oui	Oui
	- délai de réalisation des travaux de branchement inférieur à 15 jours	Oui	Oui
	- respect des rendez-vous dans une plage de 3 heures	Oui	Oui

3 PRODUCTION ET RENDEMENT

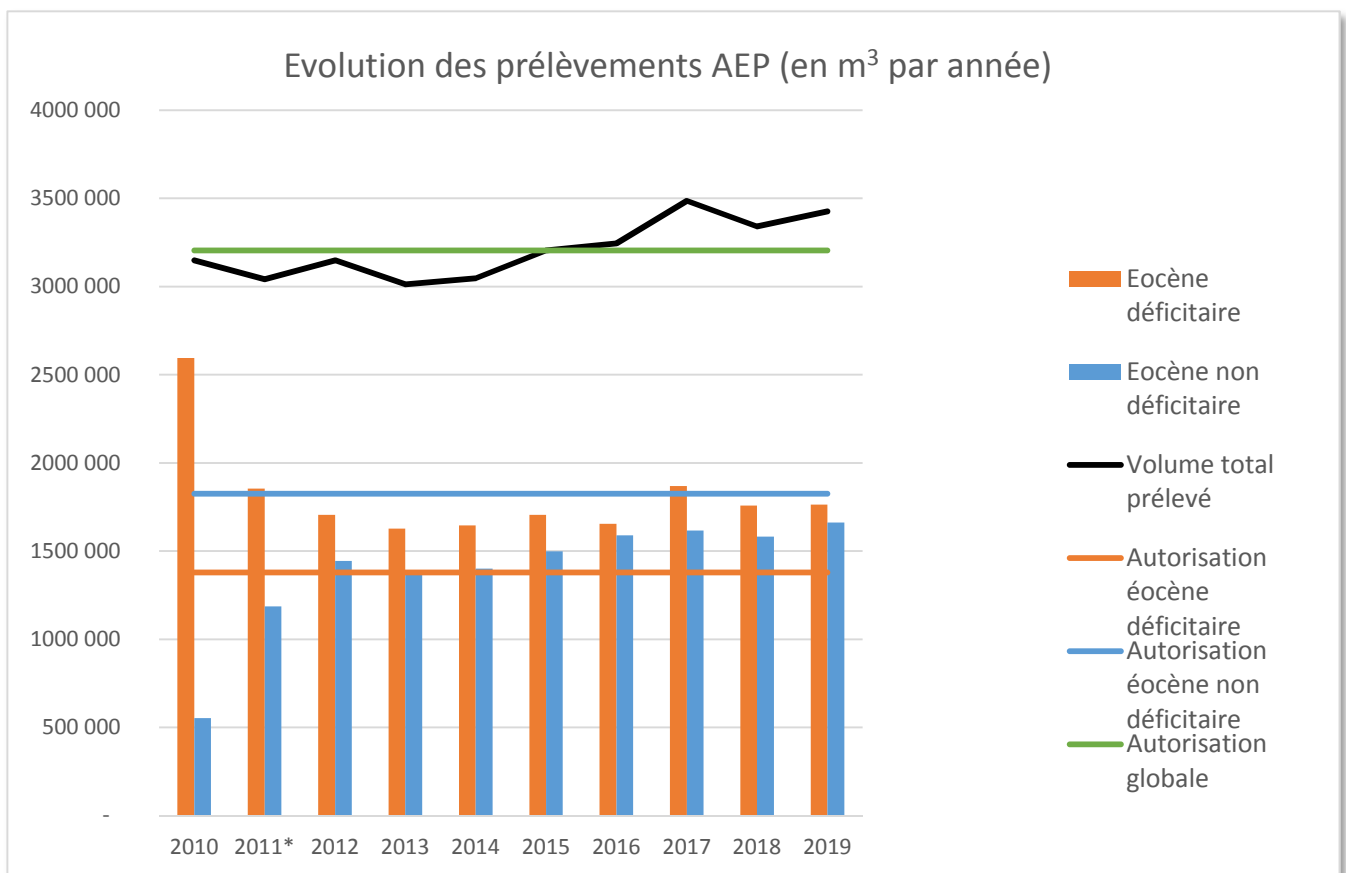
3.1 VOLUMES

3.1.1 VOLUMES PRELEVES

Les volumes prélevés par les forages des stations de Doret, Les Billaux, La Brauge et Les Nauves sont présentés ci-dessous :

Prélèvement global	2017	2018	2019	Evolution
Forage les Billaux	1 107 042	969 575	1 002 032	+3.3%
Forage de Salignac	1 043 922	1 005 424	1 073 531	+6.8%
Forage de Doret	762 370	788 090	762 148	-3.3%
Forage de la Brauge	573 245	577 812	588 666	+1.9%
TOTAL	3 486 579	3 340 901	3 426 377	+2.6%

Le graphique présenté ci-dessous montre que la mise en service de la station de SALIGNAC puis du réservoir de MARCENAI ont permis de rééquilibrer les prélèvements de chaque nappe.



En 2019, l'augmentation des volumes prélevés est intervenue essentiellement sur la ressource Nord, non déficitaire, en application des préconisations du SAGE Nappes Profondes.

3.1.2 VOLUMES PRODUITS

Les volumes produits des stations de Doret, Les Billaux, La Brauge et Les Nauves sont présentés ci-dessous :

Comparaison sur l'année de « facturation »

Production globale	2017 ⁽¹⁾	2018 ⁽²⁾	2019 ⁽³⁾	Evolution
Station les Billaux	1 037 745	979 435	970 285	-0.90%
Station de Salignac	1 060 565	1 014 406	1 059 839	+4.48%
Station de Doret	760 885	775 618	735 658	-5.15%
Station de la Brauge	544 007	538 891	556 667	+3.30%
TOTAL	3 403 202	3 308 350	3 322 449	+0.43%

Les valeurs indiquées par colonne correspondent aux volumes produits sur la période :

⁽¹⁾ du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017

⁽²⁾ du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018

⁽³⁾ du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019

Comparaison sur l'année civile

Production globale	2017	2018	2019	Evolution
Station les Billaux	1 087 377	957 575	993 961	+3.80%
Station de Salignac	1 036 193	1 005 997	1 073 054	+6.67%
Station de Doret	761 825	774 619	702 268	-9.34%
Station de la Brauge	545 658	543 939	554 090	+1.87%
TOTAL	3 431 053	3 282 130	3 323 373	+1.27%

3.1.3 VOLUMES CONSOMMES COMPTABILISES

Facturation	2017	2018	2019	Evolution
Facturation eau potable	2 685 994	2 634 147	2 787 364	-1.93%
TOTAL	2 685 994	2 634 147	2 787 364	-1.93%

A rendement constant, le volume consommé comptabilisé sur l'année 2019 représenterait **2 821 543 m³**.

3.1.4 VOLUMES CONSOMMES AUTORISES NON COMPTES

L'évolution des volumes non comptés caractéristiques du service sont présentées ci-dessous :

Volumes de service

Volumes de service	Unité	Volume unitaire	Nombre	Volume (m ³)
Analyseur de pH	Nombre d'analyseurs	700	6	4 200
Nettoyage des réservoirs	Volume de stockage	6 800	1	6 800
Purge de conduites	Nombre de purges	30	383	11 490
Désinfection après travaux	Nombre d'opération V variable selon chantier		7	1 680
Désinfection après travaux lotissements		35	10	350
Purges secteur Les Billaux (accumulation de Fer)	Volume utilisé			2 500
TOTAL				27 020

Volumes consommés autorisés

Essai et manœuvre poteaux d'Incendie	Unité	Volume unitaire	Nombre	Volume (m ³)
Par SDIS ou SOGEDO	Nombre de poteaux	10	656	6 560
TOTAL				6 560

3.1.5 VOLUMES PAR ABONNES/HABITANTS

Indicateurs complémentaires :

Volume prélevé par abonné = 144 m³/ab/an

Volume prélevé par habitant = **66 m³/hab/an**

Volume consommé par abonné = **117 m³/ab/an**

Volume consommé par habitant = 53,6 m³/hab/an

3.2 RENDEMENT

3.2.1 RENDEMENT PRIMAIRE

RENDEMENT	2017	2018	2019	Evolution
Rendement du réseau d'eau potable (ONEMA)	80.2	80.72	84.9	+5.18%
Rendement primaire du réseau d'eau potable	78.9	79.6	83.9	+5.40%
Volume des pertes d'eau	672 373	637 608	501 505	-21.35%
Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	9.27	9.02	9.41	+4.32%
Indice linéaire de pertes (m3/j/km)	2.28	2.15	1.71	-20.81%

La CLE retient une nouvelle grille d'appréciation de l'ILP :

Niveau de perte faible	$ILP \leq 0.08 \times D$
Niveau de perte modéré	$0.08 \times D \leq ILP \leq 0.15 \times D$
Niveau de perte élevé	$0.15 \times D \leq ILP \leq 0.29 \times D$
Niveau de perte très élevé	$0.29 \times D < ILP$

Avec D = Densité d'abonnés par km hors branchement, ILP = Indice Linéaire de Pertes, comme défini dans le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 qui introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

On a donc $D = 23\,799 / 811.55 = 29.33$

De ce fait, l'ILP référence est de $0.08 \times 29.33 = 2.35$

L'ILP calculé est de 1.71. Ainsi l'ILP calculé est inférieur à l'ILP de référence ce qui signifie que le réseau du syndicat a un **niveau de perte modéré**.

3.2.2 DECRET N°2012-97 DU 27 JANVIER 2021

Le décret n°212-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement.

Les dispositions de ce décret définissent les obligations des collectivités concernant l'atteinte de seuils minimaux de rendement de réseau.

Objectif de rendement du réseau :

Le décret définit un seuil minimal de rendement du réseau de 85 %. La valeur de rendement calculée précédemment est inférieure au seuil de 85 %.

Dans ce cas, le décret prévoit un autre seuil en fonction d'éléments locaux. Il convient ainsi d'établir ce nouveau seuil sur la base d'un calcul en additionnant les éléments suivants :

- Un terme fixe égal à 65% ;
- Une part variable correspondant à 1/5 de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

NB : l'indice linéaire de consommation = volumes facturés aux usagers + volume de service + volume vendu en gros / au linéaire de réseau, hors branchements

Cependant, le syndicat remplissant deux facteurs complémentaires réunis, **le terme fixe est porté à 70 %**. Ces deux facteurs sont :

- La ressource fait l'objet de règles de répartition des eaux (SAGE Nappes Profondes).
- Les volumes prélevés sont supérieurs à deux millions de m³ par an.

De ce fait, le **rendement décret** = 70% + (0,2 x 9,41) = **71,8 %**

Ainsi le rendement du service est **supérieur au** seuil calculé. Le SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai est en conformité avec le décret n°212-97 du 27 janvier 2012.

En cas de non atteinte du seuil du rendement au 31 décembre 2013 et si aucun plan d'action n'est adopté dans les 2 ans, la collectivité peut être sanctionnée par un doublement de la redevance « alimentation en eau potable » à compter du 1^{er} janvier 2016.

SOGEDO poursuit ses efforts pour atteindre le seul contractuel de 85 %. Un agent technique exploite quotidiennement la sectorisation mise en place par la collectivité à la recherche de fuite. Dès qu'une fuite est détectée, la réparation est programmée et exécutée.

3.3 SUIVI DES INDICATEURS

3.3.1 PROTECTION DE LA RESSOURCE

Tableau de détail du barème :

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la protection de la ressource	0 % : Aucune action
	20 % : Etude environnementale et hydrogéologique en cours
	40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu
	50 % : Dossier déposé en préfecture
	60 % : Arrêté préfectoral signé
	80 % : Arrêté préfectoral mis en œuvre
	100 % : Mise en œuvre d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral

Indice d'avancement de la protection de la ressource	2017
La Brauge (Peujard)	100%
Le Doret 3 (St André de Cubzac)	100%
Palu de Rabi 3 (Les Billaux – Galgon)	80%
Palu de Rabi Girard (Les Billaux – Galgon)	80%
Pont de Girard 2 (Les Billaux – Galgon)	80%
Les Nauves (Salignac)	100%
Ensemble des ressources (*)	93.6%

(*) Pondération par Unité de Gestion (donnée ARS).

3.3.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX

Tableau de détail du barème :

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
<u>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	100%	5
<u>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u>			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	non	0

+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	non	0
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	oui	10
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	oui	5
Nombre de points total obtenus			100

Depuis 2014, la date de pose de chaque tronçon a été identifiée avec précision à partir des archives.

3.3.3 SECTORISATION

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

En commission Locale de l'Eau du SAGE « Nappes profondes de Gironde » le 16 septembre 2014, des indicateurs complémentaires relatifs au fonctionnement de la sectorisation ont été définis pour une opérationnalité au 1er janvier 2015.

Cet indice doit être inséré dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) ainsi que dans le Rapport Annuel du Délégué.

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la sectorisation	0 % : Pas de sectorisation 10 % : Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation 30 % : Sectorisation en cours 40 % : Sectorisation existante 60 % : Sectorisation existante fonctionnelle 100 % : Suivi annuel des données

L'indice d'avancement de la sectorisation pour le Syndicat du Cubzadais-Fronsadais est de :

	2017	2018	2019	Evolution
Indice d'avancement de la sectorisation	60%	100%	100 %	-

L'atteinte des 100% n'est validée que lorsque les données de sectorisation sont fournies sur plus de 90% de l'année.

3.4 SUIVI DES CONSOMMABLES

3.4.1 CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation électrique (kWh/an)	2017	2018	2019	Evolution
Station les Billaux	760 806	707 674	787 624	11.30%
Station de Doret	518 782	475 904	444 618	-6.57%
Station la Brauge	461 809	452 492	459 129	1.47%
Station Salignac	743 498	688 096	775 151	12.65%
Débitmètre Saillans	-605	83	93	12.05%
Débitmètre St Romain la Virvée	3	5	292	5740%
Débitmètre Vérac	-8	10	29	190%
Débitmètre St Gervais	-7	7	14	100%
Débitmètre Cézac	100	86	90	4.65%
Réservoir St Aignan et débitmètre	417	525	332	-36.76%
Réservoir Montalon	1208	-1 431	32	-102.24%
Réservoir Cavignac	110	73	91	24.66%
Réservoir Marcenais	8505	10 455	2 933	-71.95%
TOTAL	2 494 618	2 333 979	2 470 428	5.85%

Les variations sont expliquées par SOGEDO par des modifications de tarif de facturation qui étaient anciennement basées sur des estimations et qui ont fait l'objet d'une régularisation entre 2018 et 2019.

3.4.2 PRODUITS DE TRAITEMENT

Produits traitement (en kg / an)	2017	2018	2019	Evolution
Chlore gazeux (Les Billaux)	600	490	441	-10.00%
Chlore gazeux (Doret)	300	294	343	16.67%
Chlore gazeux (Peujard)	200	196	245	25.00%
Chlore gazeux (Salignac)	350	392	441	12.50%
Neutralite (Doret)	56 000	39 500	75 068	90.05%
Neutralite (Peujard)	15 000	24 000	59 229	146.79%
Neutralite (Salignac)	106 900	107 500	114 703	6.70%

4 INTERVENTIONS ET TRAVAUX

4.1 INTERVENTIONS SOGEDO

4.1.1 SUIVI DE LA RESSOURCE

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution quotidienne du niveau d'eau dans les forages.

	2018			2019		
	Statique	Dynamique	Débit m3/h	Statique	Dynamique	Débit m3/h
Billaux F4	5.12	12.08	200	5.09	12.96	200
Doret	6.18	9.67	160	6.8	9.8	160
Peujard	32.86	36.8	100	32.1	36.9	100
Salignac	47.42	61.22	150	47.7	62.2	150

Les forages sont équipés depuis la fin de l'année 2014 avec des sondes de mesure en continu des niveaux piézométriques.

Les mesures ont fait l'objet d'un recalage en 2019.

4.1.2 RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS ET DES COMPTEURS

Renouvellement	2017	2018	2019	Evolution
Branchements par Sogedo	35	38	32	-15.79%
Compteurs DN15	863	1 126	1 262	12.08%
TOTAL	898	1 164	1 294	11.17%

Depuis l'année 2014, les interventions de renouvellement de compteurs sont réalisées à l'aide d'un smartphone équipé d'une application spécifique.

Avant chaque intervention, un courrier est dorénavant envoyé aux abonnés pour les informer de l'arrivée de l'exploitant et les sensibiliser sur l'accessibilité de leur compteur. Si le compteur n'est pas accessible ou que l'abonné souhaite être présent le jour du renouvellement, l'abonné peut contacter l'agence SOGEDO de Saint André de Cubzac afin de fixer un rendez-vous.

Grâce à l'application spécifique, les démarches administratives sont réduites car c'est l'agent qui saisit directement sur le smartphone les informations du nouveau compteur et prend une photo du compteur avant démontage pour conserver une trace de l'index en cas de litige.

4.1.3 NETTOYAGE DES RESERVOIRS

Les réservoirs sur tour et les bâches sont nettoyés une fois par an.

Réservoir	Type	Volume	Télésurveillance	Cuve	Date de lavage	Observations
Réservoir St Aignan	Sur tour	2000	Oui	1	14/05/2019	
Réservoir Montalon	Sur tour	1500	Oui	1	22/05/2019	-
Réservoir Cavignac	Sur tour	500	Oui	1	10/04/2019	
Réservoir Marcenais	Sur tour	2000	oui	2	16/05/2019	Reprise étanchéité décembre 2019
Bâche Billaux	Au sol	200	Oui	1	10/12/2019	-
Bâche Doret	Au sol	86	Oui	1	21/05/2019	-
Bâche la Brauge	Au sol	240	Oui	1	09/04/2019	-
Bâche Salignac	Au sol	240	Oui	1	18/05/2019	-

4.1.4 OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

La liste des interventions présentée ci-dessous correspond aux remplacements des matériels obsolètes ou défectueux concernant les ouvrages de production et de distribution. Ces interventions ont été effectuées au cours de l'année à la charge de SOGEDO.

Station	Description de l'opération	Nature	Montant
Salignac	Remplacement du filtre harmonique du variateur	Programme	2 760€
Les Billaux	Remplacement et optimisation du fonctionnement des vannes de pilotage de la deferrisation	Programme	3 945€
Débitmètre Q11	Remplacement du débitmètre DN150 SIEMENS alimenté	Garantie	1 855€
Débitmètre Q21	Remplacement du débitmètre DN150 SIEMENS alimenté	Garantie	3 600€
TOTAL			12 160 €

4.1.5 INTERRUPTIONS DE SERVICE

Interruption de service	2018	2019	Evolution
Interruptions programmées (travaux)	13	17	30.77%
Interruptions pour problèmes qualitatifs	0	0	-
Interruptions accidentelles liées à des tiers	6	12	100%
Interruptions accidentelles liées au réseau (casses + fontainerie)	189	170	-10.05%
Interruptions liées à la production (manque d'eau)	0	0	-
Total interruptions de service non programmées	195	182	-6.67%
Abonnés desservis	23 206	23 799	2.56%
Taux d'interruptions de service non programmées	8.4	7.65	-8.99%

Pour toutes les interruptions programmées, une diffusion à l'ensemble des abonnés concernés a été réalisée :

- Soit par parution dans la presse locale,
- Soit par avertissements dans les boîtes aux lettres.

Les autres interruptions sont liées à des incidents sur le réseau de distribution. La coupure d'eau est réalisée le temps d'effectuer la réparation.

4.1.6 RECHERCHE DE FUITE

Les campagnes de recherche de fuites sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Recherche fuites	2017	2018	2019	Evolution
Linéaire inspecté (km)	681	645	584	-9.46%
Nombre de fuites détectées	99	86	88	-13.1%

4.2 TRAVAUX SIAEPA

4.2.1 RENOUELEMENT DES RESEAUX

L'ensemble travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement des canalisations en 2018 est présenté ci-après :

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable		Linéaire (ml)
Cézac - Lieu-dit Sabourin	Ø 125 PVC	410 ml
Cubnezais - Route Napoléon	Ø 90 PVC	98 ml
Lugon - Avenue Jean Jaurès	Ø 75 PVC	305 ml
Périssac - Le Bourg Sidi Brahim	Ø 110 PVC	1 275 ml
St André de Cubzac - Route de Saint Romain	Ø 63 PVC	160 ml
TOTAL		2 248 ml

4.2.2 EXTENSIONS DE RESEAUX

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable		Linéaire (ml)
Aubie et Espessas - Rue d'Espessas	Ø 50 pehd	160 ml
TOTAL		160 ml

4.2.3 AUTRES TRAVAUX

Autres nouveaux réseaux		Linéaire (ml)
Lotissement Cubnezais - Les Vieilles Vignes	Ø 63 PVC	113 ml
Lotissement Galgon – Champs de Beaumont	Ø 110 PVC et Ø 63 PVC	15 ml et 155 ml
Lotissement Gauriaguet – Allées de la Fontaine	Ø 63 PVC	136 ml
Lotissement La Lande – Allées de Georges	Ø 110 Ø 140 et Ø 63 PVC	3 ml, 327 ml et 337 ml
Lotissement Peujard – Les Mimosas	Ø 110 et Ø 63 PVC	2 ml et 85 ml
Lotissement St André – Hameau du Granger	Ø 63 PVC	70 ml
Lotissement St André – Avenue Jules Ferry	Ø 63 PVC	120 ml
Lotissement St Genès – L'Ecrin	Ø 63 PVC	106 ml
Lotissement Vérac – Les Jasmins	Ø 110 Ø 125 et Ø 63 PVC	10 ml 71 ml et 263 ml
Lotissement Asques – Saint Martin Ouest	Ø 50 Ctflex	23 ml
Lotissement Cubnezais – Domaine de Marengo	Ø 110 et Ø 63	11 ml et 245 ml
Lotissement Gauriaguet – Clos de Chabanet	Ø 50 PVC	136 ml
St André – ZAC Aquitaine	Ø 140 et Ø 110 PVC	6 ml et 14 ml
Lotissement St André – Les Places	Ø63 PVC	65 ml
Lotissement St Gervais – Allée du Parc	Ø 63 PVC	42 ml

Lotissement St Gervais – Le Clos de la Lande	Ø 63 PVC	175 ml
Lotissement Salignac – Chemin des Renardières	Ø 40 pehd	37 ml
Lotissement Salignac – Chemin de l’Oligeaie	Ø 40 pehd	43 ml
Lotissement Tarnès – Route de Vérac	Ø 63 PVC	3 ml
TOTAL		2 613

4.2.4 BILAN DES INTERVENTIONS DE L’ANNEE

Le taux moyen de renouvellement annuel du réseau est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, du linéaire de conduites renouvelées sur 5 ans par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2018	2019
Renouvellement de branchements (nb)	38	32
Extensions de réseaux (km)	3.423	2.613
Renouvellement de réseaux (km)	6.830	2.248

Tableau récapitulatif des données des 5 dernières années :

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne sur 5 ans
Extension (ml)	4 603	607	3 624	3 423	2 613	0.37 %
Renouvellement (ml)	3 549	2 138	3 891	6 830	2 248	0.46%

Indicateurs des réseaux de distribution	2018	2019
Linéaire total du réseau de distribution (km)	807.73	810.34
Taux moyen d'extension du réseau (%)	0.38 %	0.37 %
Taux moyen de renouvellement du réseau (%)	0.77 %	0.46 %

Le taux de renouvellement en forte baisse car l’année 2014 durant laquelle les travaux de renouvellement ont été très importants en raison du passage de la LGV n’est plus prise en compte dans le calcul (sur 5 ans).

POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS

Opérations réceptionnées :

Le renouvellement de 2,248 km de réseau a été réceptionné en 2019, représentant 0,3 % du linéaire total pour un montant de dépenses de 650.000 € HT.

Opérations engagées :

Les opérations engagées en 2019 représentent 2,4 km de renouvellement, soit 0,3 % du linéaire total pour un montant de dépenses de 735.000 € HT.

L’analyse des valeurs montre la continuité de l’action du SIAEPA dans le renouvellement des canalisations.

5 QUALITE DE L'EAU

Cette synthèse est élaborée à partir des résultats du contrôle sanitaire réglementaire de l'ARS et des résultats de l'autocontrôle analytique réalisé par SOGEDO.

L'ensemble des analyses est effectué par un Laboratoire Agréé, à tous les stades de l'alimentation :

- la ressource
- la production
- le réseau

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses réalisées	
		ARS	SOGEDO
Ressource	Pont de Girard 2	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard	2	0
Ressource	Le Doret 2	1	0
Ressource	La Brauge	1	0
Ressource	Salignac les Nauves	2	0
Production	Station La Brauge	5	12
Production	Station Le Doret	8	11
Production	Station Les Billaux	7	10
Production	Salignac Les Nauves	6	11
Distribution	Chez les abonnés	106	59
TOTAL		138	103

5.1 QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Elle est évaluée par la recherche de germes dont la présence dans l'eau révèle une contamination d'origine fécale.

La présence de ces germes dans l'eau de consommation témoigne d'un risque sanitaire microbiologique susceptible d'engendrer des pathologies.

5.1.1 REALISEES DANS LE CADRE DU CONTROLE SANITAIRE ARS

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	Pont de Girard 2	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard	1	0	0
Ressource	Le Doret 2	0	0	0
Ressource	La Brauge	0	0	0
Ressource	Salignac Les Nauves	6	0	0
Production	Station La Brauge	0	0	0
Production	Station Le Doret	8	0	0
Production	Station Les Billaux	7	0	0
Production	Salignac Les Nauves	6	0	0
Distribution	Chez les abonnés	99	1	0
TOTAL		127	1	0

- Non-conformité sur le paramètre entérocoque le 16/09/2019 à SAINT ANDRE DE CUBZAC – non confirmée par la contre analyse.

5.1.2 REALISEES DANS LE CADRE DE L'AUTOSURVEILLANCE SOGEDO

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	Pont de Girard 2	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard	0	0	0
Ressource	Le Doret 1	0	0	0
Ressource	Le Doret 2	0	0	0
Ressource	La Brauge	0	0	0
Production	Station La Brauge	12	0	2
Production	Station Le Doret	11	1	1
Production	Station Les Billaux	10	0	0
Production	Salignac Les Nauves	11	0	1
Distribution	Chez les abonnés	39	1	0
TOTAL		83	2	4

Détail des dépassements des limites de qualité bactériologique :

- Non-conformité sur le paramètre entérocoque le 16/09/2019 à VERAC – non confirmée par la contre analyse du 19/09/2019
- Non-conformité sur le paramètre entérocoque le 12/12/2019 à SAINT ANDRE DE CUBZAC – non confirmée par la contre analyse du 19/12/2019

5.2 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE

La qualité physico-chimique de l'eau est déterminée par 5 familles de paramètres :

- examen physique-chimique (équilibre calco-carbonique, Turbidité, conductivité, éléments minéraux, métaux, composés azotés, oxygène et matière organique),
- composés organiques (HAP, COV),
- pesticides,
- sous produits de désinfection (THM, chlorite et bromate),
- radioactivité.

5.2.1 REALISEES DANS LE CADRE DU CONTROLE SANITAIRE ARS

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	2	26	106	0	11
Composés organiques	2	8	4	0	0
Pesticides	2	5	0	0	0
Sous-produits de désinfection	0	8	5	0	0
Radioactivité	4	0	0	0	0

5.2.2 REALISEES DANS LE CADRE DE L'AUTOSURVEILLANCE SOGEDO

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	0	43	40	0	2
Composés organiques	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0
Sous produits de désinfection	0	0	16	9	0
Radioactivité	0	0	0	0	0

Détail des dépassements de limite de qualité physico-chimique :

- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à SAINT AIGNAN – confirmée par la contre analyse du 15/10/2019
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à LA LANDE DE FRONSAC – confirmée par la contre analyse du 15/10/2019
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à CAVIGNAC – confirmée par la contre analyse du 15/10/2019
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à CAVIGNAC – confirmée par la contre analyse du 15/10/2019
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 07/08/2019 à SAINT GENES DE FRONSAC – non confirmée par la contre analyse du 15/10/2019

5.3 SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Pour l'année 2019, toutes les analyses ont respecté les références de qualité bactériologiques et physico-chimiques.

- 99 % des analyses réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité bactériologique,
- En dehors du paramètre CVM, 100 % des analyses réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité physico-chimique.

Les dépassements des références qualité sont essentiellement dus à un caractère ponctuellement agressif des eaux en sortie de production en raison d'une insuffisance de reminéralisation.

La campagne de prélèvement pour analyses CVM a mis en évidence des non conformités (sur 4 secteurs) pour lesquelles le syndicat a engagé deux types d'action :

- **Renouvellement des conduites pour 2 secteurs**
- **Réalisation de purges et surveillance pour 2 secteurs**

Un plan d'échantillonnage sur 4 ans est lancé et validé par l'ARS.

Le bilan 2019 établi par l'ARS est présenté en annexe.

5.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB

La concentration maximale autorisée de plomb dans les eaux de distribution est diminuée par 5 selon le Décret 2001-1220.

L'arrêté du 4 novembre 2002 précise les modalités d'évaluation du potentiel de dissolution du plomb (et indirectement du cuivre et du nickel).

Les conclusions ont été les suivantes : Risque élevé

Remarque : Les habitations possédant de vieux réseaux internes (généralement antérieur à 1945) doivent être vérifiés et remplacés par leur propriétaire.

Sur le territoire syndical, tous les branchements au plomb ont été remplacés en domaine public.

6 TARIFICATION DE L'EAU

6.1 PRIX DE L'EAU

6.1.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

Le prix de l'eau vendue à l'abonné comprend :

- le prix de vente par le délégataire (part SOGEDO) correspondant aux charges de fonctionnement du service ;
- un complément au prix délégataire (part collectivité) reversé par le délégataire à la collectivité pour permettre d'amortir les charges de construction des ouvrages (création, renouvellement,...) ;
- des redevances et taxes telles que l'Agence de l'Eau (préservation des ressources en eau, lutte contre la pollution, modernisation des réseaux) ou TVA.

La facturation est semestrielle et le relevé des compteurs s'effectue une fois par an en général en septembre ou octobre.

La facture émise au début de la 1^{ère} période, en novembre ou décembre, comprend une prime fixe concernant le semestre à venir, ainsi que la consommation indiquée par le compteur, déduction faite de l'estimation facturée le semestre précédent.

La facture émise au début de la 2^{ème} période, en mai ou juin, comprend une prime fixe semestrielle ainsi qu'une estimation d'une partie de la consommation annuelle fixée à 50 % de la consommation de l'année précédente.

6.1.2 LE PRIX DE L'EAU

Par délibération du 12 Novembre 1993, le tarif de type binôme a été mis en place pour les factures d'eau, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Par délibération du 12 décembre 2008, le conseil syndical a renouvelé le contrat d'affermage du service public de l'eau pour une durée de 12 ans. Les prix de base du délégataire s'établissaient à 20,65 € H.T. par an pour la prime fixe et à 0,422 € H.T. par m3 consommé. L'avenant n°1 du 16 novembre 2010 a porté le prix du m3 consommé à 0,442 € H.T. (la prime fixe restant inchangée à 20,65 € H.T. par an). Ces tarifs sont recalculés tous les ans par application d'une formule de révision.

Le Conseil Syndical, par délibération en date du 12 décembre 2008 a fixé les tarifs de la collectivité applicables au 1^{er} janvier 2009. La prime fixe annuelle s'élève à 12,00 € H.T. et le m3 consommé à 0,38 € H.T. Ces tarifs ont été reconduits jusqu'en 2014.

Par délibération en date du 12 décembre 2014 le prix au m3 est passé à 0,41 € H.T.

6.1.3 PRESENTATION D'UNE FACTURE

Détail de la facturation (tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019 et au 1^{er} janvier 2020) :

INDICATEURS FINANCIERS
SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS
SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

<u>Service de l'Eau</u>	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/19	01/01/20	Ecart %	01/01/18	01/01/19
<u>SOGEDO EXPLOITATION</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	22.920 €	23.396 €	2.6%	22.920 €	23.396 €
Consommation (m ³)	120	0.478 €	0.501 €	4.8%	57.360 €	60.094 €
<u>COLLECTIVITE</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	12.000 €	12.000 €	0.0%	12.000 €	12.000 €
Part Collectivité (m ³)	120	0.410 €	0.410 €	0.0%	49.200 €	49.200 €
<u>TIERS</u>						
Agence de l'Eau - Prélèvement (m ³)	120	0.097 €	0.093 €	-0.4%	11.640 €	11.112 €
Agence de l'Eau - Lutte contre la Pollution (m ³)	120	0.330 €	0.330 €	0.0%	39.600 €	39.600 €
TVA		5.50%	5.50%		10.5996 €	10.7472 €
MONTANT TTC DE LA FACTURE				1.7%	202.758 €	206.150 €
MONTANT TTC DU M³ HORS PRIME FIXE				1.3%	1.388 €	1.407 €
MONTANT TTC DU M³ AVEC PRIME FIXE				1.7%	1.690 €	1.718 €

En application de l'arrêté du 28 avril 2016, le prix de l'eau est également présenté sous la forme suivante :

- Abonnement : 37,34 € TTC par an
- Prix de l'eau au litre hors abonnement : **0,00141 € TTC/litre**

6.2 FACTURATION

6.2.1 TAUX D'IMPAYES

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2017	2018
Nombre de factures émises au 31/12/17:	50 267	51 357
Nombre de factures non soldées au 31/12/18 :	1 099	1 220
Montant facturé l'année précédente (€) :	4 558 227	4 680 958
Montant impayé au 31/12/17 (€) :	87 261.13	10 769.24
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :	1.91%	2.28%

6.2.2 GESTION DES ABONNES

Gestion des Abonnés	2018	2019	Evolution
Facturation :			
Nb Factures émises :	51 357	52 851	2.91%
Relances :			
Nb Relances simples :	9 828	9 603	-2.29%
Nb de relances majorées :	4 344	4 489	3.34%
Contentieux :			
Nombre :	696	389	125.40%
Montant :	104 069	139 703	34.24%
Difficultés de paiement rencontrées :			
Nombre d'échéanciers accordés	617	595	
Montants accordés	178 847	160 072	-10.50%
Charte solidarité :			
Nombre de dossiers présentés :	86	124	-31.20%
Nombre de dossiers acceptés :	27	38	-28.95%
Montant :	1 348	4 126	206.08%

6.2.3 TAUX DE RECLAMATIONS

Taux de réclamations (A)	2018	2019	Evolution
Nombre de réclamations écrites	13	20	53.85%
Nombre d'abonnés	23 206	23 799	2.56%
Taux de réclamations / 1000 abonnés	0.56	0.84	50%

6.2.4 ECRETEMENTS ET DEGREVEMENTS

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels sur la part fermière, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Demandes de dégrèvement	2018	2019
Nombre de dossiers traités	2	2
Volume total dégrévé (m ³) :	1 402	1 549
Montant global du dégrèvement en € (part gestion) :	665	740

Demandes d'écrêttements	2018	2019
Nombre de dossiers traités	139	158
Volume total écrêté (m ³) :	57 642	66 392
Montant global du écrêtement en € (part gestion) :	27 470	32 259

6.3 REDEVANCES AEAG

Le rapport annuel établi par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'année 2019 est présenté en annexe.

7 BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA

7.1 ETAT DE LA DETTE

La dette au 31/12/2018 et au 31/12/2019 est présentée dans les annexes jointes.

L'annuité totale payée au cours de l'exercice 2019 s'élève à 546 608 €.

7.1.1 AUTOFINANCEMENT ET CAPACITE D'EMPRUNT

Pour l'exercice 2019, l'autofinancement brut issu de la section de fonctionnement s'élève à 1 062 630 €.
Déduction faite du montant du remboursement du capital, l'autofinancement net est de 656 126 €.

7.1.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette est de 21 ans.

Les tableaux relatifs à l'extinction de la dette sont présentés en annexe.

Envoyé en préfecture le 30/10/2020

Reçu en préfecture le 30/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301223-20201028-2020_161-DE

2019

RAPPORT ANNUEL

Assainissement Non Collectif

S.I.A.E.P.A. DU CUBZADAIS-FRONSADAIS

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et son décret d'application du 3 juin 1994 donnent des compétences et des obligations nouvelles aux communes en matière d'assainissement non collectif. Depuis cette loi, les communes ont l'obligation de mettre en place un service chargé d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les 3 Communautés de communes (32 communes) appartenant au Cubzadai-Fronsadai, ne disposant pas, pour la plupart, des moyens humains et techniques pour assurer l'exercice des missions de ce service, ont décidé de transférer cette compétence au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAI-FRONSADAI.

Les prestations du S.P.A.N.C. ont donc débuté le 1^{er} Janvier 2004 sur l'ensemble du territoire syndical, concernant environ 9.300 installations d'assainissement non collectif.

La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006 ainsi que l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, concernant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, renforcent ces missions

Le service qui est délégué à un prestataire, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- L'instruction des dossiers de permis de construire et de réhabilitation ainsi que le contrôle de conformité des installations neuves,
- Le contrôle périodique des installations existantes d'Assainissement Non Collectif.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

En 2019, **9357 abonnés** sont concernés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (soit environ 20 680 habitants), contre 9250 en 2018.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire syndical est de **120** et se décompose comme suit :

- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (20 pts) ;
- Application d'un règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif approuvé par une délibération (20 pts) ;
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (30 pts) ;
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (30 pts).
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (20 pts)

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

➤ Redevance

Pour l'année 2019, la redevance Assainissement Non Collectif est de **15,00€ HT par an**.

➤ Facturation dans le cadre de ventes immobilières

Afin de maintenir son équilibre budgétaire, le conseil syndical a décidé de facturer le diagnostic des installations dans le cadre des ventes immobilières au prix de **140 € HT** (*délibération n°2011/13 du 04/02/2011*).

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour l'année 2019 est de :

- **94%** pour les installations neuves ou réhabilitées ;
- **57%** pour les installations existantes.

Le taux de conformité est le pourcentage d'installations contrôlées par le SPANC depuis le début de son activité et considérées comme conformes ou conformes sous réserves de quelques travaux de remise en état ou d'entretien.

TAUX DE CONFORMITE (%)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Installations neuves	93	95	97	94	96	94
Installations existantes	49	46	50	52	60	57

Les pourcentages de conformité restent stables.

4. OPERATIONS REALISEES SUR 2019 :**a) Instructions des réalisations et des réhabilitations :**➤ **Avis sur les projets**

248 dossiers de réalisation ou de réhabilitation ont été instruits pour l'année 2019.

34% des dossiers (84 ANC) sont des réhabilitations.

Les dossiers se répartissent comme suit :

COMMUNES	Nombre total de dossiers	Nombre de réhabilitations
Asques	1	1
Cadillac-en-Fronsadais	-	-
Cavignac	7	2
Cézac	14	6
Cubnezais	9	4
Cubzac les Ponts	9	2
Fronsac	4	2
Galgon	24	6
Gauriaguet	9	5
La Lande de Fronsac	3	0
La Rivière	1	1
Lugon et l'Île du Carney	0	0
Marcenais	11	4
Marsas	10	6
Mouillac	1	0
Périssac	3	2
Peujard	0	0
Prignac et Marcamps	6	3
Saillans	2	2
Saint Aignan	-	-
Saint André de Cubzac	8	6
Saint Genes de Fronsac	25	3
Saint Germain la Rivière	0	0
Saint Gervais	1	0
Saint Laurent d'Arce	13	6
Saint Michel de Fronsac	1	1
Saint Romain la Virvée	2	1
Tarnès	1	1
Val de Virvée	25	11
Vérac	8	4
Villegouge	4	4
Virzac	1	1
Total	248	84

➤ **Contrôles de conformité**

175 installations neuves ont été contrôlées au cours de l'année 2019, qui se répartissent comme suit :

	Filière conforme	Filière non conforme	Nombre de contrôles
Asques	5		5
Cadillac-en-Fronsadais			0
Cavignac	4		4
Cézac	16		16
Cubnezais	12		12
Cubzac les Ponts	6		6
Fronsac	3		4
Galgon	10		10
Gauriaguet	5		5
La Lande de Fronsac	8		8
La Rivière	1		1
Lugon et l'Île du Carney	2		2
Marcenais	6		6
Marsas	5	1	6
Mouillac	7		7
Périssac	4		4
Peujard	1		1
Prignac et Marcamps	2		2
Saillans	1		1
Saint-Aignan	0		0
Saint André de Cubzac	9		9
Saint Genes de Fronsac	9		9
Saint Germain la Rivière	5		5
Saint Gervais	3		3
Saint Laurent d'Arce	8	1	9
Saint Michel de Fronsac	2		2
Saint Romain la Virvée	3		3
Tarnès			0
Val de Virvée	21		21
Vérac	8	1	9
Villegouge	4		4
Virsac	2		2
Total 2019	172	3	175

b) Contrôles de Bon Fonctionnement et d'Entretien des installations existantes

➤ Communes faisant l'objet de la campagne de visites périodiques

En 2019, la campagne de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien a été menée sur 7 communes du territoire syndical.

Sur ces communes, **984 contrôles** d'installations d'Assainissement Non Collectif ont été effectués dans le cadre de visites périodiques. L'état de fonctionnement de ces filières existantes se répartit comme suit :

	Total	Filière complète	Non accessible-Non vérifiable	Non conforme	Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire	Pourcentage(%) Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire
Asques	141	24	18	23	32	23%
Cubnezais	247	66	46	32	31	13%
Cubzac les ponts	196	53	25	26	32	16%
Marsas	304	70	60	54	50	16%
Peujard	122	28	19	19	23	19%
Saint Romain la Virvee	188	65	19	29	21	11%
Virzac	149	41	23	34	21	14%
Total	1347	347	210	217	210	-
Pourcentage (%)	100%	26%	16%	16%	16%	-

Explication des différents états de filière :

- **Filière complète** : L'installation d'assainissement non collectif présentant un traitement primaire et secondaire accessibles et en bon état de fonctionnement.
- **Non accessible / Non vérifiable** : Les éléments présentés lors de la visite de contrôle n'ont pas permis de déterminer la filière d'assainissement en place ni de juger de son taux de conformité.
- **Non conforme** : Une partie au moins de l'installation ne respecte pas toutes les étapes de l'assainissement non collectif. Par exemple si les eaux prétraitées sont rejetées directement au fossé ou bien si les tranchées d'épandage sont connectées à un fossé.
- **Non conforme / Défaut de sécurité sanitaire** : Filière présentant des problèmes majeurs comme des défauts de structure des ouvrages ou des rejets d'eaux non traitées en surface ou en sous-sol (puits perdu), des dysfonctionnements importants entraînant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

NB : 356 installations n'ont pu être contrôlées en raison de l'absence des propriétaires soit 36%. Ces derniers seront relancés ultérieurement.

➤ **14 contrôles ont été demandés par les Mairies ou les particuliers en 2019.**

Le tableau suivant représente l'état de fonctionnement des différentes installations contrôlées :

	Total	Filière complète	Non accessible- Non vérifiable	Non conforme	Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire
Cubnezais	1		1		
Galgon	1		1		
Gauriaguet	1	1			
La Rivière	1				1
Marcenais	1				1
Mouillac	1	1			
Périssac	2				2
Saint André de Cubzac	2				2
Saint Germain la Rivière	1				1
Val de Virvée	2			1	1
Vérac	1	1			
Total	14	3	2	1	8

➤ **225 contrôles** ont été réalisés dans le cadre de **ventes immobilières** :

	Total	Filière complète	Non accessible- Non vérifiable	Non conforme	Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire
Asques	5		1	4	
Cadillac	1	1			
Cavignac	2			2	
Cézac	42	14	8	11	9
Cubnezais	13	4		4	5
Cubzac les Ponts	4		1		3
Fronsac	10	2	1	1	6
Galgon	3			1	2
Gauriaguet	5	2		1	2
La Lande de Fronsac	15	3	1	6	5
La Rivière	4				4
Lugon et l'Île du Carney	4	1		2	1
Marcenais	4			2	2
Marsas	2				2
Mouillac					
Périssac	3			1	2
Peujard	1				1
Prignac et Marcamps	12	6	1	4	1
Saillans	2	1			1
Saint Aignan	1			1	
Saint André de Cubzac	21	7	5	5	4
Saint Genès de Fronsac	6	2	1	1	2
Saint Germain la Rivière	1	1			
Saint Gervais	6	1		1	4
Saint Laurent d'Arce	10	3	0	6	1
Saint Michel de Fronsac	4	2		1	1
Saint Romain la Virvée	3		2		1
Val de Virvée	32	7	2	10	13
Vérac	3	1		1	1
Villegouge	4	1	1	1	1
Virzac					
Total	225	59	24	66	74
Pourcentage (%)	100 %	26 %	11 %	30 %	33 %

4 OPERATIONS PREVUES POUR 2020 :

200 dossiers de permis de construire et de réhabilitations sont prévus pour 2020.

En 2020, **1500 contrôles** de bon fonctionnement des dispositifs sont prévus.

L'année 2020 sera marquée par la réalisation des travaux du 3^{ème} programme de réhabilitation d'assainissements non collectifs polluants. Ils devraient débuter fin juin et se terminer fin octobre.